

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (salle du 3^{ème} âge),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **20**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **23**

○ Pour : **23**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, BERTHOLON Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien et Mmes MARCON Catherine, DREVET Héléne, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

Excusé : Néant.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY Fr.-Régis a donné pouvoir à M. MOUNIER Lucien. Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

Date de convocation :

Le 28 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 28 septembre 2022

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-06-21/04 en date du 21 juin 2022 approuvant le principe que la Communauté de Communes adhère à l'Agence Technique Départementale (« Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire ») à créer par le Département de la Haute-Loire et les projets de statuts de ladite agence.

Il précise que le Département de la Haute-Loire vient d'informer la Communauté de Communes de plusieurs modifications accessoires des statuts, nécessitant de redélibérer sur ce sujet :

- Nouveauté : possibilité pour les syndicats mixtes d'être adhérents à la structure
- Nouveauté : compétence de la Présidente du Département pour accepter les demandes d'adhésion à l'agence
- Modification : composition du Conseil d'Administration : 11 membres (et non plus 10) – 3 membres pour les EPCI (et non plus 2)
- Nouveauté : ajout du Centre de Gestion 43 comme partenaire

DELIBERATION N° :

DC/2022-10-03/03

OBJET DE LA SEANCE :

**Agence d'Ingénierie des
Territoires de Haute-Loire**

**Approbation des
statuts modifiés**

AR Prefecture

043-244300307-20221003-DC2022100303-DE
Reçu le 20/10/2022
Publié le 20/10/2022

M. le Président indique qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- confirme le principe que la Communauté de Communes adhère à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire créée par le Département de la Haute-Loire,
- approuve les projets de statuts modifiés présentés de cette agence,
- approuve le montant de la cotisation annuelle à payer à cette structure (1 000 €),
- désigne M. le Président pour représenter la Communauté de Communes au sein de cette structure,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221003-DC2022100303-DE
Reçu le 20/10/2022
Publié le 20/10/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le